

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_013](#) | [Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. Onan](#)[Item\[Le Maroc. Note d'un voyageur. Léon Godard, prêtre, p. 32\]](#)

[Le Maroc. Note d'un voyageur, Léon Godard, prêtre, p. 32]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0139

SourceBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. Onan

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

- 32 -

ter. Peu d'années s'écoulaient sans qu'il fut livré au pillage. Les Juifs n'ont point oublié la catastrophe de ce genre dont ils furent victimes à Fèz, vers la fin du siècle dernier, par le caprice du féroce Mohammed Yezid, le fils de la renégate anglaise Lella Zarzet : et, parfois, quand un Maure leur réclame de l'argent, au lieu de répondre qu'ils n'en ont pas, ils lui demandent : « N'êtes-vous donc pas au pillage de Fèz-Djedid ? » Le quartier des Juifs est au Nouveau Fèz. Il était presque passé en coutume de payer ainsi périodiquement, par le *tribute* de la juiverie, l'arrière de la solde des troupes. Les melahs de Tétuan, de Larache, d'Alkassar furent dévastés comme celui de Fèz sous le même Yezid. Les chefs de la communauté israélite s'estimaient heureux lorsqu'ils obtenaient de composer avec les troupes à force d'argent. Si le sang des juifs n'est plus versé comme autrefois, on ne leur épargne point les exactions là surtout où ne flottent pas les pavillons européens et longue est la liste des avanies qu'on leur fait subir. On dit qu'à Rome ils ne passent jamais sous l'arc-de-triomphe de Titus ; mais s'ils gardaient de pareilles rancunes en pays musulmans, je ne sais quels chemins ils devraient prendre.

Le droit de capitation imposé aux juifs marocains varie selon les villes ; il est en moyenne d'environ huit francs et il s'étend jusqu'aux enfants à la mamelle. La répartition est faite par les synagogues ou congrégations ; le gouvernement ne vérifie rien, mais il augmente chaque année le total de la somme. Les riches payent pour les pauvres, suivant les décisions des chefs de la communauté : car, les Juifs persécutés par les Musulmans se resserrent dans les nœuds d'une étroite solidarité et ils se souviennent généralement du précepte qui leur a été tracé au Deutéronome : « *Omnino indigens et mendicis non erit inter vos*. Il ne se trouvera parmi vous aucun pauvre ni aucun mendiant. » Quand arrive le temps de payer l'impôt par lequel ils achètent le droit de conserver leur tête, ils ne reçoivent aucun avertissement. Huit

BnF
MSS

